



Demande d'explications congés payés

Par **steval**, le **05/06/2009** à **10:07**

Bonjour, je suis salariée d'un centre auditif en CDI et à temps partiel 4 jours. mon contrat stipule que je travaille le lundi, mardi, jeudi et vendredi. le centre étant ouvert du lundi au samedi. pour les jours fériés du 1er mai et du 8 mai mon patron avait décidé de faire les ponts et de fermer le centre les samedis, ma collègue travaillant elle les samedis; sur ma feuille de paye de mai il m'a déduit 2 jours de congés payés pour les 2 samedis alors que ce n'est pas un jours ou je travaille selon mon contrat. de plus pour le jeudi de l'ascension je n'ai pas fais le pont mais ma collègue s'est mis en arret maladie le mercredi jusqu'au lundi matin. je suis venue travaillée le vendredi normalement. et de nouveau sur ma feuille de paye il m'a enlever 1 jour de plus de congé payé pour le samedi. son explication est que comme ma collègue était absente le samedi il a du fermer le centre et donc cela m'enlève un jour de congé. je me retrouve donc avec 3 jours de congés payés déduits en mai sans avoir posé quoique ce soit. quelqu'un peut-il m'expliquer ? merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **05/06/2009** à **11:27**

bonjour, le décompte des congés se fait en jours ouvrables (du lundi au samedi), soit 6 jours par semaine (même si le salarié travaille du lundi au vendredi ou du mardi à samedi) pour vous il ne peut pas vous déduire les samedis car vous n'avez pas pris de congés. il vous déduira le samedi si vous prenez une semaine de congés (par exemple du lundi 08 juin au lundi 15 juin, soit 6 jours de cp)